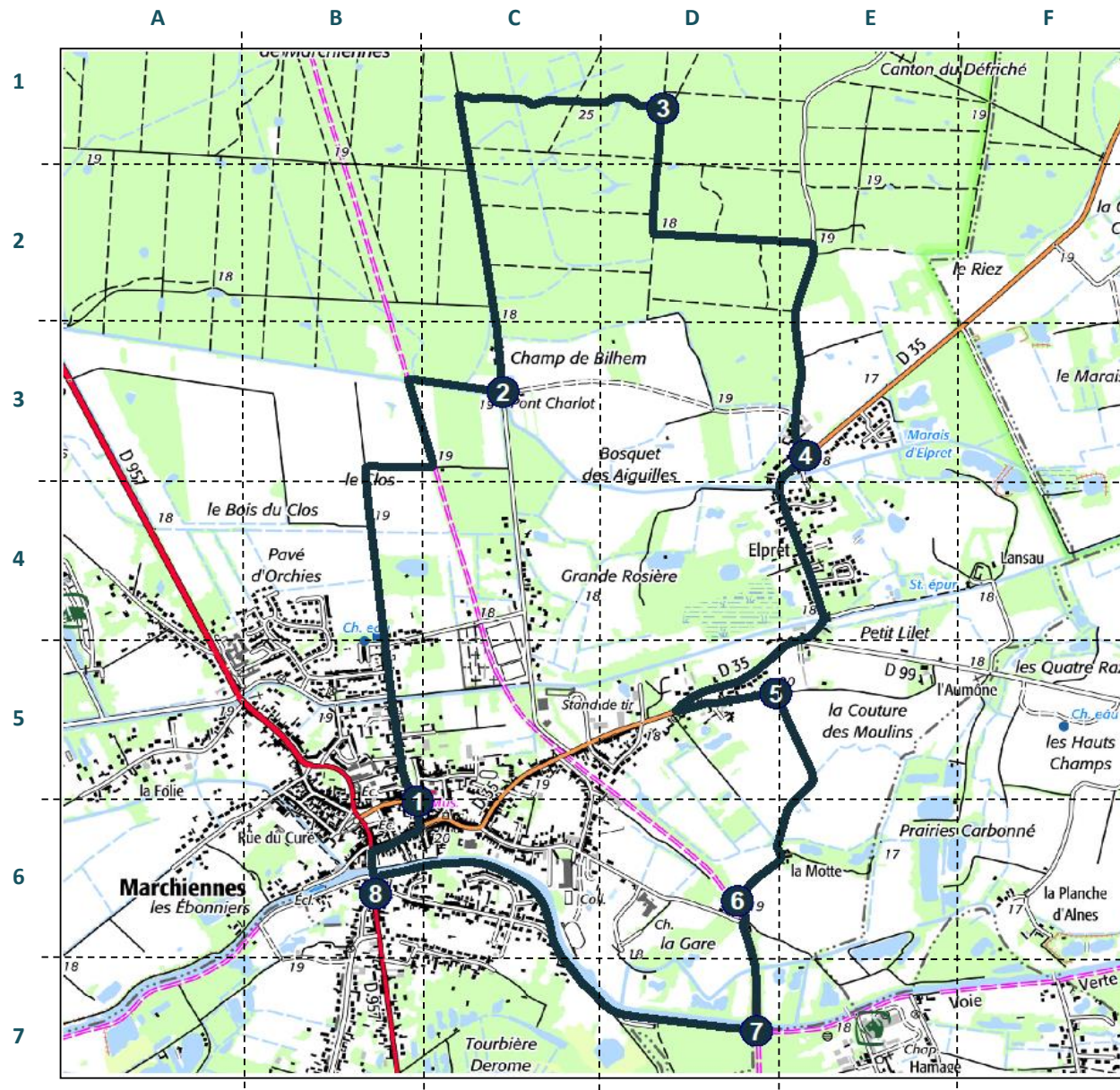


Circuit de l'Abbaye

(9 Km 300 - 3 h 20)

Départ : Mairie, 3 Rue Corbineau MARCHIENNES

1. Descendez à gauche la rue de l'Abbaye, croisez les bâtiments datant de 1714 – brasserie et boulangerie – passez sous le colombier – tour carrée dont la porte fermait l'abbaye – et continuez tout droit pendant 750 m ; tournez alors à droite et prenez à gauche la voie verte. Au bout, tournez à droite.
2. Prenez à gauche et pénétrez dans la forêt par le chemin de l'Abbé. Tournez à droite sur le layon situé entre les parcelles 57 et 56 et suivez-le. La forêt de Marchiennes forte de 800 hectares formait la réserve de bois de l'abbaye. Elle fut heureusement préservée et devint forêt domaniale dans les années qui suivirent la Révolution.
3. Arrivé à l'intersection, prenez à droite la laie de la petite Bruyère, puis à gauche. Continuez jusqu'à la route, tournez à droite et poursuivez jusqu'à la RD 35.
4. Prenez à droite et, dans le second virage, continuez à droite sur la RD 35 puis sur la rue de l'Elpret. Tournez à gauche à la prochaine rue et continuez tout droit.
5. Tournez à droite sur le chemin qui mène à travers champs à l'ancienne maison du garde-barrière. Continuez tout droit.
6. Prenez à gauche l'ancienne voie ferrée jusqu'au pont d'Hamage.
7. Traversez la Scarpe et aussitôt descendez à droite sur le chemin de halage. Sans passer sous le pont, poursuivez jusqu'au pont de Marchiennes.
8. Grimpez sur le pont, franchissez de nouveau la Scarpe. Tournez à droite (rue Jean Jaurès) puis à gauche (rue Corbineau). Prenez à gauche la rue Maton, et revenez au point de départ.



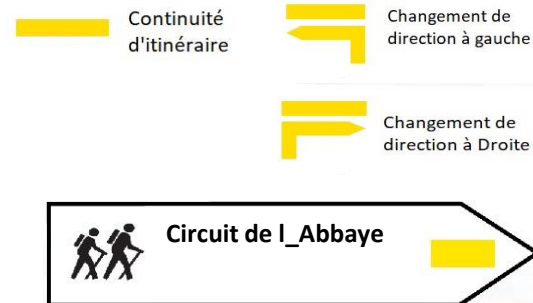
Circuit de l'Abbaye

(9 Km 300 - 3 h 20)

Départ : Mairie, 3 Rue Corbineau MARCHIENNES

Suivez le guide!

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Avis du Randonneur :

*Circuit entre forêt domaniale de Marchiennes et canal de la Scarpe, il emprunte des portions pavées, des laies forestières et des chemins de berge. En période de pluie, l'accès à la forêt domaniale peut s'avérer difficile; le port de chaussures étanches est indispensable.
Balisage jaune*

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour cause de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DÉPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 73 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>